



Risques de sanctions pour refus de déplacement ?

Par **rosetstan**, le 12/07/2009 à 11:40

Bonjour,

je me permets d'écrire car je suis perdu. Voilà je travaille en banque depuis 7 ans et je dois faire régulièrement des remplacements (d'une demie journée à plusieurs jours) dans des agences situées dans la même zone géographique (mais toujours plus loin que mon lieu de travail habituel). On vient de me demander d'en effectuer un dans les jours à venir, j'ai répondu que je ne pouvais m'y rendre en raison de l'heure plus tardive de fermeture de l'agence, car mon mari avait besoin de la voiture pour un RDV. Mon responsable d'agence ne voulons prendre aucune décision, j'ai du contacter la DRH (enfin son assistante...) qui m'a dit que le responsable de groupe (mon N+2) allait me recontacter. Par téléphone ce dernier m'a dit d'un ton exécrable qu'il était le chef et que je devais obéir et faire ce remplacement, c'est tout, puis il m'a souhaité un bon week-end. Je suis inquiète, que peut-il m'arriver ? Est-ce que je risque un licenciement ? Si oui, pour quel motif, est-ce une faute lourde, grave ou une cause réelle et sérieuse ?

Merci de vos infos, j'ai vraiment peur ?

Par **Cornil**, le 14/07/2009 à 15:35

Bonsoir "rosetstan"

Ben oui, tu risques vraisemblablement une sanction. Un licenciement, à mon avis, ce serait jugé "pas sérieux" dans la mesure où tu allègues de motifs familiaux réels.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)